



ISSN: 0975-833X

Available online at <http://www.journalcra.com>

INTERNATIONAL JOURNAL
OF CURRENT RESEARCH

International Journal of Current Research
Vol. 11, Issue, 02, pp.1192-1197, February, 2019

DOI: <https://doi.org/10.24941/ijcr.33623.02.2019>

RESEARCH ARTICLE

SOCIOCULTURAL ENVIRONMENT AND ILLICIT EXPORTATION OF ANACARDE IN THE REGION OF GONTOUGO (IVORY COAST)

*Dr. Kouassi Konan Jean-Claude

Université Félix Houphouët Boigny, UFR Criminologie, Côte d'Ivoire

ARTICLE INFO

Article History:

Received 05th November, 2018

Received in revised form

24th December, 2018

Accepted 20th January, 2019

Published online 28th February, 2019

Key Words:

Socio-cultural environment,
Opportunity, Illegal export of cashew,
Fraud -Gontougo region.

Copyright © 2019, Kouassi Konan Jean-Claude. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Dr. Kouassi Konan Jean-Claude, 2019. "Sociocultural Environment and Illicit exportation of anacarde in the Region of Gontougo (Ivory Coast)", *International Journal of Current Research*, 11, (02), 1192-1197.

ABSTRACT

This study aims to analyze the opportunity offered by the socio-cultural environment in the act of fraud. It is based on a field survey of 51 individuals selected using the reasoned sampling method. The data collected were analyzed both qualitatively and quantitatively. The theory behind this study is Cohen and Felson's theory of opportunity. The tested hypothesis is verified because in terms of results, it appears that the socio-cultural environment favors the illicit sale of the cashew nut. The Ivorian rulers would therefore benefit from increasing the awareness on the interest of the sale of this product in Côte d'Ivoire and the respect of the texts which govern its marketing.

INTRODUCTION

Considérations théoriques: Jacquemot (2009) évoque la question d'environnement et d'opportunité comme source d'un acte déviant ou criminel. Pour lui, la richesse du sous-sol et de l'espace d'un Etat peut être source de convoitise et de conflit. La violence peut s'y installer si l'environnement est favorable. Cet environnement, c'est l'Etat qu'il qualifie d'« Etat failli » marqué par le déficit des gouvernances, doté d'une démocratie inachevée et précaire et qui souffre de la « malédiction des matières premières ». Fioc (2014) montre que l'hybridation de l'entité criminelle se fait par la combinaison de deux facteurs: environnement et humain. L'environnement doit être pris en compte du point de vue des données géographiques, historiques, du mode de vie des populations ou encore de situation économique. Parent (2013) est parvenu aussi à faire le lien, entre l'opportunité criminelle du délinquant et le contexte favorable au crime. Selon lui, la propension à la délinquance de la personne, son entourage criminalisé et son style de vie sont trois éléments importants dans la formation de la situation criminogène. Ces situations dites criminogènes se réfèrent au moment où un délinquant entre en interaction avec une opportunité criminelle dans un contexte favorable au crime. Dans ces conditions, on peut comprendre avec l'auteur que le passage à l'acte se fait à un moment bien déterminé dans le temps et selon le contexte. Cependant, on pourrait s'interroger sur une délinquance répétitive dans un même environnement et les motivations d'un tel comportement.

Roy (2005) essaie d'apporter des éléments de réponse à cette préoccupation. L'auteur montre que l'exportation de véhicules volés peut être considérée comme une activité prisée par les organisations criminelles, ou comme le résultat d'une opportunité criminelle qui a été saisie par les travailleurs du milieu automobile. Pour Hardy (2016), les itinéraires s'allongent, se réduisent et changent selon les circonstances. Ballet *et al.* (2010) montrent que l'exploitation illégale de bois de rose a connu une expansion forte en 2009, à la suite de deux arrêtés interministériels autorisant l'exportation de bois précieux à Madagascar. Les parcs nationaux ont été spécifiquement affectés par cette exploitation. Selon eux, il est extrêmement difficile de connaître la situation réelle de l'exploitation, mais aussi des exportations malgré les autorisations. Ils font le même constat dans le trafic d'ivoire où l'interdiction et la saisie au lieu de le freiner ont plutôt modifiés les circuits du trafic. Les tensions frontalières génèrent des profits importants qui incitent certains acteurs à emprunter toutes les voies, légales ou illégales pour s'en procurer (Nordstrom 2004). C'est dans cette optique que Bennafla et Peraldi (2008) soulignent dans leur recherche sur la frontière et logiques, qu'aussi spectaculaire soit-elle, l'édification de murs n'interrompt pas les mobilités et elle est même, en soi, comme tout défi, un appel à transgression. Selon eux, les entraves instaurées par la frontière génèrent des stratégies de contournement et de résistance, poussent à l'inventivité et agissent au niveau commercial et économique comme un véritable aiguillon. Pour Andreas (2009), les dispositifs de contrôle frontaliers depuis le Mexique vers les Etats-Unis n'ont pas stoppé les flux illicites, ils ont encouragés migrants et trafiquants à recourir aux professionnels.

*Corresponding author: Dr. Kouassi Konan Jean-Claude
Université Félix Houphouët Boigny, UFR Criminologie, Côte d'Ivoire.

A mesure que les contrôles se sont intensifiés, l'activité des trafiquants est devenue plus rentable : « Plus le franchissement est difficile, meilleur est le business pour les contrebandiers ». Diapol (2007) évoque les notions de « pays-frontières », « espaces de proximité », « zones de solidarité », « couloirs de développement » et « zones naturelles d'intégration » pour mettre en exergue une réalité territoriale matérialisée par l'existence d'une frontière entre deux ou plusieurs pays au travers de laquelle s'effectuent plusieurs formes d'échanges et de coopérations formelles et/ou informelles. Selon Nassa (2010), dans cet espace, la présence de l'Etat est constituée par l'agent de douane sur les espaces aménagés aux frontières.

C'est là que les recettes de l'Etat sont perçues et comptabilisées et le contrôle de l'ensemble des échanges légaux et de transgressions effectués. Ce niveau d'observation renvoie au cas d'une frontière nationale déterminée par l'Etat et qui la contrôle. Selon les circonstances, il la ferme, l'ouvre, la déplace, la « défonctionnalise » et marque l'espace de ses empreintes successives. Pour Delmas et Gao (1996), l'étude de l'espace normatif national s'impose en premier lieu pour une raison d'ordre logique et juridique. C'est dans ce cadre, en effet que l'on trouve les normes qui régissent directement les phénomènes en question et qui prévoient les principales sanctions en cas de violation des prescriptions légales. Goy (1970) a plutôt choisi le cadre des biens culturels, pour traiter l'exportation illicite. Selon lui, comme les droits internes, le droit international se soucie de plus en plus de protéger les biens culturels. Poursuivant son analyse, il affirme que pour limiter les exportations, les Etats s'engagent : à instituer un « certificat approprié » par lequel l'Etat (en réalité son service de protection des biens culturels) spécifie « autoriser l'exportation » ; à interdire la sortie de leur territoire aux biens culturels non accompagnés du certificat ; à porter de façon appropriée cette interdiction à la connaissance du public. Pour Keefe et Patrick (2014), un certain nombre d'Etats, comme l'Egypte, possèdent une législation selon laquelle certains biens culturels sont considérés comme appartenant à l'Etat et leur exportation illicite est constitutive de vol.

L'exportation illicite, du fait de sa complexité et sa spécificité est vue différemment ou similairement par certains auteurs. Ainsi, dans les écrits relatifs à l'exportation illicite, plusieurs variables ont été utilisées: environnement et opportunité de l'exportation illicite, opportunité criminelle et contexte du passage à l'acte, interdiction et saisie modifiant le circuit du trafic, frontière qui est un espace de proximité favorable aux échanges et méthodes de lutte contre l'exportation illicite. Les auteurs ont mis l'accent sur l'environnement criminogène comme source d'opportunité criminelle pour le premier groupe de variables, sur le moment de passage à l'acte pour le deuxième groupe, sur le fait que l'interdiction et la saisie aient plutôt modifiées les circuits pour le troisième groupe, la frontière comme un espace favorable aux échanges pour le quatrième groupe et la méthode de lutte contre l'exportation illicite basée sur le droit pour le cinquième groupe. Les études de DA (2016) et Gbogbé *et al.* (2014) mettent l'accent sur le fait que le Nord Est de la Côte d'Ivoire possède des atouts économiques capables de susciter un développement endogène. L'un de ces atouts selon ces auteurs est la culture de l'anacarde. Cependant, au « gré des variations de prix achetés aux producteurs », comme les autres produits agricoles d'exportation à l'instar du café, cacao et le bois, la noix de cajou est introduite de manière frauduleuse au Ghana. Mais comment le contexte socio-culturel détermine-t-il l'exportation

illicite de l'anacarde dans la région du Gontougo ? Fioç 2014 et Parent 2013 ont tenté de montrer dans leur étude que l'environnement et l'opportunité peuvent être une source à l'acte délictueux si cet environnement est favorable au passage à l'acte. Une situation qui donnerait l'impression d'une absence de contrôle de l'Etat qui serait à l'origine de cette opportunité criminelle (Jacquemot 2009). Pourtant, Hardy (2016), Ballet *et al.* (2016), Nordstrom (2014), Bennafla et Péraldi (2008) et Andréas (2009) ont mis en relief dans leur étude que malgré les dispositions prises par les acteurs sociaux pour contenir les situations de sorties illégales aux frontières sont souvent contournés par les délinquants. Toutefois, on ne perçoit pas clairement le type d'environnement qui pourrait influencer l'auteur de fraude à passer obligatoirement à l'acte délictueux. Cette étude a pour objectif d'analyser l'opportunité qu'offre l'environnement socioculturel dans le passage à l'acte frauduleux. L'hypothèse est que l'environnement socioculturel favorise la vente illicite de l'anacarde. La théorie des opportunités de Cohen et Felson, (Gassin, 2007) a servi dans l'explication du phénomène. Ces théories prétendent que la commission d'un délit résulte de la rencontre entre un individu motivé, une cible et une situation particulière, appelée opportunité. Le crime devient dès lors, non seulement le produit des facteurs humains, mais également le résultat d'une occasion, d'une situation incitatrice. Le manque de moyens de contrôle, constituant la meilleure opportunité pour les délinquants. Ainsi, le trafic illicite d'anacarde dans les zones de production serait lié à l'existence d'opportunités criminelles, une faiblesse des contraintes (judiciaires, politiques) sur les délinquants. Par ailleurs, pour certains auteurs, comme Maillard (2002), les opportunités peuvent être liées au contexte économique difficile d'un Etat. Une succession de phases de hausse et de baisse de l'activité économique marquée par un temps de prospérité, de récession, de crise. Toutefois, certains défenseurs de la théorie du choix rationnel, sont d'avis que l'acteur social agit généralement sous des conditions de rationalité limitée, c'est-à-dire, qu'il ne dispose en général que d'une faible partie de l'information nécessaire pour agir en toute connaissance de cause (Rule, 2002 : 166). Dans ce contexte le trafic illicite obéirait à des contraintes qui sont elles-mêmes fixées par des structures dans lesquelles l'individu évolue (Poupart, 2002 : 140) mais aussi à certaines réalités ou mécanismes sociaux liés à la structuration de la traite de l'anacarde.

METHODOLOGIE

Site et participants à l'enquête: L'étude s'est déroulée durant deux (2) mois (Mars-Avril 2018) dans trois (3) départements de la région du Gontougo: Bondoukou, Transua et Assuefry. Ces zones sont situées au Nord-est de la Côte d'Ivoire, respectivement à environ 07, 20 et 12 kilomètres de Sampa, Atuna et Kwamé-seikrom au Ghana. Le choix s'est porté sur cette région parce qu'elle a produit à elle seule environ 70 000 tonnes en 2017 (Bilan de la commercialisation de l'anacarde du Conseil du Coton et de l'Anacarde au titre de la campagne 2017).

Les participants à l'étude sont au nombre 51. Ils ont été choisis à l'aide de la méthode d'échantillonnage par choix raisonné, et repartis selon les catégories sociales suivantes:

- 03 Douaniers, agents du contrôle social formel ayant pour mission de percevoir les droits et taxes exigibles sur les marchandises importées et exportées;
- 03 Chefs coutumiers;

- 15 Acheteurs;
- 06 Pisteurs mandatés pour l'achat de l'anacarde auprès des producteurs pour leur acheteur;
- 24 Producteurs d'anacarde.
- Ils ont été choisis parce qu'ils sont directement ou indirectement impliqués dans le processus d'exportations d'anacarde dans la région du Gontougo.

Techniques de recueil des données: Trois techniques de recueil des données ont été privilégiées dans le cadre de cette étude: étude documentaire, enquête-interrogation et observation.

Etude Documentaire: L'étude de l'environnement socioculturel comme opportunité à l'exportation illicite de l'anacarde, a nécessité que nous abordions quelques écrits scientifiques, pour mieux nous orienter dans ce travail. Elle a permis de faire le point de quelques écrits et théories sur la question. Deux ouvrages relatifs à l'objet d'étude ont particulièrement attiré notre attention: Jacquemot (2009) et Puech (2006). Le premier évoque la question d'environnement et d'opportunité comme source d'un acte déviant ou criminel. Pour l'auteur l'espace d'un état peut être source de convoitise ou de violence si l'environnement est favorable. Le second s'intéresse à l'environnement social comme un facteur pouvant être à l'origine d'une situation délictuelle. A travers cette étude, l'auteur montre en quoi commettre un méfait dépend de l'environnement social. Toute cette revue de littérature a permis de savoir l'ampleur de ce phénomène et les différentes réactions suscitées.

Enquête-interrogation: Elle a pu être réalisée à l'aide d'un questionnaire et d'un entretien. Les douaniers du fait de la mobilité due à leur activité ont été soumis à un questionnaire. Il a permis d'avoir des données sur des pistes utilisées pour l'exportation illicite et comprendre les difficultés relatives à la lutte contre l'exportation illicite de l'anacarde vers le Ghana. L'entretien semi-directif a été utilisé avec les chefs coutumiers, les producteurs, les acheteurs et les pisteurs. Le guide d'entretien a porté sur le choix du Ghana dans le cadre de la commercialisation par voie terrestre et les relations socioculturelles entre les deux états. L'usage du guide d'entretien relève de ce que nous voulions mieux analyser le sens que les enquêtés donnent aux relations entre les deux Etats et de la proximité de la Côte d'Ivoire du Ghana de par leur comportement, leurs opinions, et attitudes pendant l'échange. Cette technique permet de situer le parcours des délinquants au sein de leur histoire personnelle en tenant compte des processus, des expériences ainsi que du sens donné à leur implication avec les autres acteurs (parents et autorités administratives). Les entretiens ont porté sur une série de questions relatives à la situation du commerce frauduleux d'anacarde, à leurs opinions, à leur attente et à leur niveau de connaissance sur le phénomène.

Observation: L'observation a porté essentiellement sur les champs d'anacarde situés entre la région du Gontougo et le Ghana, le déplacement massif vice versa des populations entre cette région et le Ghana et certaines pistes servant à l'exportation illicite. Elle a permis de voir de plus près les actes de vente illicite d'anacarde qui font la une de l'actualité. Nous avons pu échanger avec des trafiquants, des passeurs, des forces de l'ordre.

Analyse des données: L'étude a eu recours à l'analyse qualitative et l'analyse quantitative. L'analyse qualitative a permis de comprendre l'attitude et le comportement des

populations frontalières. A travers l'analyse qualitative, il s'agit pour nous de mettre l'accent sur les motivations des producteurs relativement à leurs actes de déviances, mais aussi de comprendre le discours des acteurs concernés par ce phénomène. En ce qui concerne l'analyse quantitative, elle a été choisie pour évaluer les statistiques sur ce phénomène pour le traitement des données. Elle a aussi permis d'avoir le point des autorités indispensables à l'enquête.

RESULTS

Les résultats de cette étude portent sur le poids du brassage socioculturel dans le processus du passage à l'acte et le contexte économique de la région.

Poids du brassage socioculturel: Les relations socioculturelles entre les populations vivant de part et d'autre de la frontière favorisent les activités de contrebande. En dépit des limites territoriales tracées depuis la colonisation, les autochtones de la région du Gontougo ont conservé leur relation socioculturelle historique avec certains peuples du Ghana. Ces populations frontalières ont en partage des rites, coutumes, cérémonies et même des terres issues de certains legs et héritages. Sur la totalité des personnes interrogées, 28 (soit 54,90 %) affirment que de nombreux paysans, indépendamment de leurs origines, possèdent des terres et des plantations de part et d'autre de la frontière. Dans un tel environnement, la solidarité ethnique et les liens socioculturels prolongent les canaux d'échanges frontaliers et renforcent des éléments de confiance et de soutiens mutuels nécessaires aux opérations illicites. Sur la base des liens de sang, de la même histoire générationnelle, ou de l'appartenance ethnique et culturelle, les populations autochtones participent aux activités illicites et apportent aides et protections aux contrebandiers.

Liens familiaux et ethniques: L'environnement culturel de la région du Gontougo met en relief sa proximité avec le Ghana, qui fait que certaines familles se trouvent de part et d'autre de la frontière, notamment au Ghana et en Côte d'Ivoire, qui crée un mouvement de va et vient incessant entre les deux Etats. Sur la totalité des personnes interrogées, 41 (soit 80, 39%) affirment qu'il existe un véritable brassage culturel entre ces populations. L'important pour cette population est de garder les liens avec leur famille, à telle enseigne que certains vont jusqu'à perdre de vue la distinction entre les deux Etats, et ne se réfèrent qu'à cet Etat dans le cadre de la vente de leur produit, surtout qu'ils en tirent profit. Un chef coutumier affirme en ces termes: « *Sampa est une partie de Bondoukou.* » Monsieur K A soutient cette idée lorsqu'il affirme: « *je suis producteur d'anacarde ici à Bondoukou, mais ma femme réside à Sampa parce qu'elle a son magasin la bas. Donc, chaque semaine je suis là-bas pour voir ma famille. Donc, pendant la campagne de commercialisation, moi comme certaines personnes dans la même situation profitons pour chercher les acheteurs pour notre produit.* » L'enquête permet de comprendre aisément que ce brassage culturel, dû à la proximité, constitue un facteur important dans les activités frauduleuses. La région du Gontougo et le Ghana semblent avoir beaucoup d'intérêts communs à telle enseigne qu'il serait difficile d'empêcher un membre de cette population de s'y rendre pour une activité. Selon les informations recueillies, des ethnies similaires sont parlées dans la région du Gontougo et au Ghana. Il s'agit du Koulango, du Nafana et de l'Abron. Nous en avons fait le constat lorsque nous nous sommes rendus à Sampa (ville Ghanéenne). Il en est de même pour la

sous-préfecture d'Assuefry. Monsieur MK, producteur à soko explique : « je suis Koulango et j'ai beaucoup d'amis à sampa, des ghanéens mais qui parlent très bien notre ethnie. C'est un avantage parce que l'ethnie nous rapproche plus. Donc, si j'ai des difficultés pour écouler mon produit, s'ils ne peuvent pas acheter eux même mon produit, ils me trouvent d'autres acheteurs. ». En ce qui concerne l'Abron, elle est beaucoup parlée dans le département de Transua et aussi au Ghana. Selon des enquêtés, c'est la frontière qui met en relief la différence entre les deux peuples, sinon qu'ils se considèrent comme les mêmes peuples. Surtout qu'ils partagent les mêmes habitudes et réalités. C'est pour cela que selon AB, « les abrons et les ghanéens ont beaucoup d'habitudes qui se ressemblent, telles que la domination des couleurs rouges et noires des pagnes portés pendant les funérailles ».

Ces avis naissent du fait qu'une forte communauté de Koulango et de Nafana réside à Sampa. De même qu'une communauté d'Abron se trouve à Sampa, à Kwame-seikrom et Atuna au Ghana. Le lien qu'on peut faire à partir de ces ethnies et l'exportation illicite, est qu'elles sont des moyens de rapprochement entre ces populations qui favorisent les échanges tant sociaux que culturels. Ainsi, on peut dire que cet échange ethnique est un avantage pour les populations vivant en Côte d'Ivoire et celles qui se situent au Ghana. Ces échanges créent les conditions pouvant contribuer à l'acte déviant. C'est dans cette optique qu'un Koulango résidant à Bondoukou peut facilement s'imprégner des réalités du Ghana par le biais du partage ethnique avec un Koulango résidant à Sampa. Ainsi, le fait qu'ils soient de la même ethnie va plus les rapprocher et créer un état de confiance conduisant à conclure des contrats commerciaux. En fait, ce qu'il faut retenir ici, c'est le renforcement des liens fraternels à travers les ethnies parlées qui peuvent être susceptibles d'être utilisées pour pratiquer l'activité criminelle. Le constat qu'on peut faire est que, le plus souvent lorsque deux peuples partagent les mêmes ethnies, ils ont tendance à être solidaire et sont disposés à s'aider mutuellement.

Dans un tel contexte, des chefs coutumiers exercent leur autorité jusqu'au Ghana. Un chef coutumier atteste cette position lorsqu'il dit en ces termes:

« Dans le cadre de l'exercice de mes fonctions, malgré le nombre important de villages de la région sous ma supervision, j'interviens aussi dans certains villages au Ghana. Lorsqu'il y'a des problèmes là-bas, on m'appelle. »

Au vu de la réaction de ce chef coutumier, l'espace culturel de la région du Gontougo court jusqu'au Ghana du fait de l'étendue de ses actions. Par contre, l'espace qu'on dirait institutionnel qui marque l'autorité de l'Etat se limite dans la région du Gontougo avec la frontière. Alors, dans la gestion de cette partie de l'Etat, des difficultés peuvent survenir quand il va s'agir de prendre certaines décisions qu'on dirait exécutoire pour la population. Selon l'enquête, ces autorités ont une grande influence dans cette région, si bien que parfois, on finit par croire qu'elle surclasse l'autorité des structures étatiques. Ainsi, dans un tel contexte, les autochtones ne placent leur confiance et leur respect qu'en ceux-ci, à telle enseigne que les autorités étatiques de la région semblent être fragilisées, face aux questions relatives à l'exportation illicite de l'anacarde.

Porosité des frontières: Cette porosité concerne l'étendue des espaces cultivés sur les deux états et la diversité des pistes villageoises servant à l'exportation illicite de l'anacarde. En

effet, la quête des paysans dans la recherche d'un espace pouvant servir à la production de l'anacarde, au vu des données du terrain, va au-delà de la frontière ivoirienne, si bien que des habitants des villages frontaliers ont leur parcelle hors du territoire ivoirien (Région du Gontougo). Par conséquent les méthodes utilisées pour le passage à l'acte frauduleux sont souvent fonction de la position de l'exploitation agricole. Le paysan résident en Côte d'Ivoire et ayant son champs au Ghana vit un ambiant culturel à double sens. Ainsi, il passe toute la journée au Ghana avec des paysans ghanéens par le rapport de voisinage des plantations, qui dans les échanges relatent certaines informations pouvant être une source de motivation à la vente directe sur le territoire voisin. Etant donc sur le territoire Ghanéen, tel que le révèle l'enquête (14 personnes soit 27,45%), il ne voit pas l'importance de revenir encore en Côte d'Ivoire avec son produit pour la vente, si certaines conditions alléchantes de vente s'offrent à lui.

Monsieur KK, un producteur résidant à Soko réagit en ces termes:

« On a nos parents qui sont à Sampa, qui nous donnent de la place pour faire notre champ. Après, on vend la bas en même temps, parce qu'on ne peut pas transporter ici à Bondoukou pour pouvoir vendre. Il y'a aussi des acheteurs qui viennent sur place pour prendre notre produit. Cela fait qu'on ne paye plus le transport du produit. »

A ces facteurs, il faut ajouter l'importance des pistes villageoise desservant la région et le Ghana. L'enquête a montré que, la région du Gontougo dispose de nombreuses pistes dont certaines sont l'œuvre de certains paysans, pour pouvoir écouler leur produit, et d'autres de la volonté Etatique d'ouverture sur les pays voisins, afin d'installer une dynamique commerciale régionale. C'est le cas de l'artère de Bondoukou-Sampa qui sert de trafic pour d'autres produits agricoles, tels que les vivriers. Les pistes sont utilisées par les acteurs de fraude pour éviter les autorités de contrôle sociales. Par conséquent, dans cette région, particulièrement dans chaque département et certaines sous-préfectures, des pistes sont utilisées en destination du Ghana. En majorité, les produits en provenance de Bondoukou transitent pour Sampa, d'Assuefry et Transua pour Drobo. Ces villes ghanéennes sont de grandes zones d'achats d'anacarde.

Selon Monsieur DK, un acheteur de noix de cajou,

« Dans tous les départements de la région, il y'a des routes qui sortent sur le Ghana, donc les gens ne se fatiguent plus, surtout que là-bas ils ont besoin de beaucoup de produits pour leurs usines. Je ne dis pas que je vais aussi, mais c'est ce qui se passe. »

Schéma: Trajectoire de quelques pistes utilisées pour l'exportation illicite de l'anacarde dans la région du Gontougo.

- Piste 1:** Départ à partir de la zone de Bondoukou et arrivée à Sampa (Ghana). Bondoukou Tiemogosié Tissic Boromba Dadié Sampa
- Piste 2:** Départ à partir de la zone de Bondoukou et arrivée à Sampa (Ghana) Bondoukou Soko Sampa
- Piste 3:** Départ à partir de la zone de Soko et arrivée à Sampa (Ghana) Soko Sampa

Piste 4: Départ à partir de la zone d'Assuefry et arrivée à Drobo (Ghana). Assuefry Kouamedari Kouassisséréno Kwame - seikrom Drobo (Ghana)

Piste 5: Départ à partir de la zone de Transua et arrivée à Drobo (Ghana) Transua Toufokouro Poko Sikasua Atocum Atuna Drobo (Ghana)

Contexte économique de la région: Sur l'ensemble des personnes interrogées (51), plus de la moitié (34 soit 66,66%) affirment que l'économie de la région repose sur la production de l'anacarde. Ainsi, la chute des cours de l'anacarde provoque chez les populations une baisse des revenus. Cette situation d'inégalités crée un sentiment d'exclusion qui favorise la vente des produits au Ghana. Le sentiment d'être exclu des mécanismes d'intégration sociale est assez partagé. Les enquêtés considèrent ne pas bénéficier suffisamment de politiques de développement alors que leurs villes constituent les portes d'entrées de capitaux pour l'Etat. Dans ce contexte, les activités souterraines s'effectuent avec beaucoup plus de légitimité et apparaissent même comme normales, comme un palliatif aux inégalités sociales dont les populations se disent victimes. Pour les couches défavorisées le trafic illicite de leurs produits au Ghana ou le prix d'achat est élevé, fait partie d'une série d'activités de débrouille qui marquent leur quotidien. C'est une solution peu coûteuse et rapidement opérationnelle avec une portée financière pour satisfaire des besoins existentiels. En effet suite à la chute des prix d'achat bord champ de l'anacarde en Côte d'Ivoire, de nombreux acteurs du secteur agricole se sont tournés vers cette activité. Par ailleurs ce sentiment d'inégalités sociales subies, favorise de fréquentes immixtions de certains acteurs du système de défense sociale dans les affaires judiciaires, réduisant davantage l'efficacité des actions des forces de l'ordre. En effet, les relations sociales dans les régions étant fondées sur le bien-être commun, interpellé une personne en quête de fortune apparaît comme un sacrilège, dès lors que sa conduite est jugée légitime par son entourage. Les intervenants procèdent par des injonctions, des menaces pour influencer les décisions judiciaires. Ainsi, l'interventionnisme des cadres de la région, des autorités coutumières, et de riches personnages dans les affaires pénales et civiles engendre une méfiance des forces de l'ordre vis-à-vis des contrebandiers.

DISCUSSION ET CONCLUSION

L'objectif de ce travail, a consisté à analyser l'opportunité qu'offre l'environnement socioculturel dans le passage à l'acte frauduleux. Pour l'atteindre, nous avons mis l'accent sur une interrogation pour servir de fond de préoccupation, afin d'aiguiser notre conscience à mieux aborder la réalité du phénomène, à travers d'abord une question principale qui est la suivante: Qu'est ce qui favorise l'exportation illicite de l'anacarde dans la région du Gontougo? Pour répondre à cette question, nous avons formulé l'hypothèse suivante: L'exportation illicite de l'anacarde est liée à l'opportunité qu'offre l'environnement socioculturel de la région du Gontougo. Les investigations nous ont permis de côtoyer des individus, dans l'optique de recueillir des données, capables d'expliquer le phénomène. L'étude a porté sur un échantillon, relativement faible, à savoir cinquante et une (51) personnes. L'analyse des données révèle l'existence d'une exportation illicite de l'anacarde imputable à l'environnement socioculturel de la région du Gontougo. Trente et sept (37 soit 72,5 %) des cinquante et une (51) personnes interrogées affirment que l'environnement socioculturel est favorable à l'exportation

illicite de l'anacarde. Ce qui confirme notre hypothèse. L'étude documentaire, le questionnaire, l'entretien et l'observation sont des techniques, qui nous ont aidés à recueillir les données de notre terrain d'étude. L'approche des opportunités de Cohen et Felson, a été utilisée pour procéder à l'étude du lien entre l'opportunité offerte par l'environnement socioculturel et l'exportation illicite de l'anacarde. Les principaux résultats reposent sur le poids du brassage socioculturel du fait de la proximité des deux états et le nombre important de pistes utilisées pour l'exportation illicite. Par le biais de l'approche des opportunités, nous avons pu faire l'analyse selon laquelle les gens commettent un crime lorsque des opportunités s'offrent à eux, et en constitue un avantage pour le passage à l'acte. Ainsi, les acteurs d'exportation illicite profitent des familles se trouvant de part et d'autre de la frontière, des chefs coutumiers exerçant leur autorité jusqu'au Ghana, des ethnies qui sont partagées par les deux peuples, des espaces cultivés qui sont à cheval sur les deux états et le nombre important de pistes utilisées pour la commission de leur forfait.

Ces résultats confirment les travaux s'intéressant à l'opportunité qu'offre l'environnement socioculturel dans le passage à l'acte criminel (Fioc 2014; Parent 2013). Cependant les résultats prennent à contre-pied ceux de Jacquemot (2009) qui met l'accent sur le fait que l'environnement puisse être favorable du fait du déficit de gouvernance. Pour lui, l'activité criminelle s'installe parce que l'autorité de l'Etat ne couvre pas tout l'espace. Pourtant, Ballet *et al.* (2010), Bennafla et Peraldi (2008), Andréas (2009) et Nordstrom (2004) ont montrés plus haut que malgré les dispositifs de contrôle l'activité criminelle a continué. Le questionnaire et l'entretien ont permis la compréhension du phénomène, parce qu'ils ont donné la possibilité à chaque acteur interrogé de s'exprimer sans contrainte. Mais, à ce niveau nous avons été confrontés à des difficultés de part et d'autres. Dans le cadre du questionnaire, il ne nous a pas fait gagner du temps car parfois nous les avons déposés afin qu'ils soient remplis par les enquêtés, mais souvent ils les égaraient et il fallait tirer encore d'autres copies ou pour la compréhension de certaines questions transformer le questionnaire en un entretien. Souvent, pour la douane et les chefs coutumiers, du fait de la mobilité des uns et des occupations liées au statut des autres, nous avons utilisé cette méthode. Pour ce qui est de l'entretien, des acteurs semblaient ne pas comprendre en quoi vendre son produit à un frère peut être illicite. Nous avons été confrontés parfois à un problème de traduction avec des producteurs qui s'exprimaient difficilement en français. Nous avons été parfois obligés d'avoir recours à un traducteur. Cependant, il ne traduisait pas fidèlement le discours parce qu'il ne maîtrisait pas lui aussi la langue française et partageait les mêmes aspirations que les producteurs. Par conséquent, nous sommes convaincu qu'il y'a des biais qui ont pu se glisser dans le cadre de cette étude. Il en est de même pour la technique d'échantillonnage basée sur le choix raisonné qui est exposé aux préjugés que nous avons du phénomène.

L'environnement socioculturel contribue à l'exportation illicite. Selon la version de certains opérateurs et le constat d'un nombre important de pistes jonchant l'espace entre les deux Etats additionné au contexte économique de la région, il serait difficile d'empêcher des acteurs de vendre leur récolte au Ghana surtout qu'il (Ghana) est perçu comme une partie de leur région. Tous ces facteurs constituent des opportunités qui favorisent ce type de commerce illégal. C'est en ce sens que la théorie d'opportunité de Cohen et de Felson a été d'un apport

considérable dans la réalisation de cette étude, mieux elle se trouve validé au vu de tout ce qui précède. Alors, pour intensifier la vente de leur production en côte d'ivoire ou l'exportation par voie maritime, il faut que les gouvernants intensifient la sensibilisation sur le sens de la frontière étatique, l'intérêt de la vente de l'anacarde en Côte d'Ivoire par les opérateurs et le respect des différents textes qui régissent la commercialisation de ce produit agricole.

REFERENCES

- Andreas, P. 2009. *Border Games: Policing the US-Mexico divide*. Ithaca: Cornell University Press, United States.
- Ballet, J. et al. 2010. L'exportation de bois précieux (*Dalbergia* et *Diospyros*) « illégaux » de Madagascar. [En ligne]. Disponible sur: <http://www.ajol.info/index.php/mcd/article/viewfile/63141/51005> (Page consultée le 03-07-2017).
- Bennafla, K. and Peraldi, M. 2008. « *Introduction. Frontière et logiques de passage : l'ordinaire des transgressions.* » *Cultures et conflits*, 72, 7-12.
- Da, M. L. 2016. La noix de cajou, levier de développement local au nord-est de la Cote d'Ivoire: Contribution au développement socialement durable. Paris: Harmattan.
- Delmas, M. and Gao, M. 1996. Criminalité économique et atteinte à la dignité de la personne: Vers des principes directeurs internationaux de droit pénal. Paris: MSH.
- Diapol, E. 2007. Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'ouest: Analyse des potentiels de trois « pays frontières » en Afrique de l'ouest. Paris: CRDI, ENDA, DIAPOL, Karthala.
- Fioc, M., A. 2014. L'Hybridation criminelle. [En ligne]. Disponible sur: <https://docassas.u-paris2.fr/nuseo/site/esupversions>. Page consultée le 15 -02-2018.
- Gassin, R. 2007. Criminologie. Paris: Dalloz.
- Gogbe, T. et al. 2014. *Assuefry : nouveau pôle de transaction transfrontalière du nord-est de la côte d'Ivoire*, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Cote d'Ivoire.
- Goy, R. 1970. *Le régime international de l'importation et du transfert de propriété des biens culturels*. Annuaire français de droit international, vol. 16, 605-624.
- Hardy, S., A. 2016. Trafic illicite, recherche de provenance et diligence requise : Etat des lieux. [En ligne]. Disponible sur : www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf. Page consultée le 29-11-2017).
- Jacquemot, P. 2009. *Ressources minérales, armes et violences dans le Kivu (RDC)*. Hérodote, 134, 38-62.
- Kouakou, E., Y. 2005. *Les choix de la politique criminelle dans le code pénal ivoirien*. Archives de politique criminelle, 27, 201-223.
- Nassa, D., A. 2010. *Les frontières nord de la Côte d'Ivoire dans un contexte de crise*, Institut de Géographie Tropicale, UFHB, P1-P13.
- Nordstrom, C. 2004. *Shadows of war: violence, power, and international profiteering in the twenty-first century*. Berkeley : University of California Press.
- O'keefe, P. J. 2014. Commentaire relatif à la convention de l'UNESCO de 1970 sur le trafic illicite des biens culturels. Paris : UNESCO.
- Parent, G. 2013. L'explication de la délinquance prolifique: l'importance de l'interaction entre le risque individuel et le risque contextuel. [En ligne]. Disponible sur: <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10795/Parent> (Page Consultée le 08-07-2017).
- Puech, F. 2006. Analyse des déterminants de la criminalité dans les pays en développement. [En ligne]. Disponible sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/hal00015393> (Page consultée le 02-12-2018).
- Roy, J. 2005. Le processus et la structure entourant l'exportation de véhicules volés, Mémoire de Maîtrise en Criminologie, Ecole de Criminologie, Université de Montréal. [En ligne]. Disponible sur : <http://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/16604/Roy-Julie> 2005. Page consultée le 07-07-2017).
